



# Multirisque Construction



Pour vous protéger  
en toutes circonstances,  
faites confiance à Aréas

Diriger, c'est vous investir au quotidien, faire des choix, prendre des décisions importantes. Mais c'est aussi devoir assumer certains problèmes susceptibles de menacer l'avenir de l'entreprise. Par exemple, un dommage affectant un ouvrage et ce, en dehors de toute malfaçon. En vous garantissant efficacement contre ce genre de risques, le contrat Aréas Multirisque Construction vous aide à assumer sereinement vos responsabilités de chef d'entreprise.

## Assurer vos biens sur chantier

Vos besoins

La réponse Aréas

Vos biens sur chantier sont endommagés    Nous remboursons le coût des réparations ou du remplacement.

## Garantir la responsabilité civile de votre entreprise avant et après réception

Vos besoins

La réponse Aréas

Éviter les implications financières  
quand la responsabilité  
de votre entreprise est engagée

Nous réglons les préjudices causés par vous-même,  
votre personnel, vos locaux, votre matériel... à l'égard  
de vos clients, de vos fournisseurs ou de tout autre tiers.

Nous couvrons les risques de pollution accidentelle,  
les dommages pendant les travaux, après la livraison...

## Vous offrir une protection juridique complète

Vos besoins

La réponse Aréas

Vous renseigner, vous assister  
et vous défendre en cas de litige

Nous vous défendons en cas de litige, nous payons les frais  
d'avocat face à l'administration, à vos clients, à vos fournisseurs,  
à vos concurrents ou à vos salariés.

## Bon à savoir

Aréas propose des garanties complémentaires qui vous permettent d'adapter votre contrat à votre activité, par exemple :

- nous garantissons systématiquement votre responsabilité décennale du fait des travaux confiés à des sous-traitants dans la limite de 30% de votre chiffre d'affaires annuel.



La solution Aréas, c'est aussi...

## Garantir la responsabilité décennale obligatoire de votre entreprise dans le cadre de ses activités

Par exemple

La réponse Aréas

3 ans après sa réception, un immeuble connaît des problèmes de fissures infiltrantes

Notre garantie décennale prend en charge l'indemnisation du préjudice subi par le maître d'ouvrage.

### → Mieux vous couvrir avec des garanties complémentaires

Un propriétaire subit le dysfonctionnement de sa chaudière à gaz

Conformément à la **garantie de bon fonctionnement**, valable 2 ans après réception, nous remboursons les travaux de réparation (coût des pièces à remplacer et de la main d'oeuvre inclus).

En cours de construction, un pignon s'effondre ou menace de s'effondrer

Notre **garantie effondrement en cours de chantier** couvre les cas d'effondrement ou de menace imminente d'effondrement des ouvrages de fondation, d'ossature, de clos et de couvert.

Un local professionnel subit un dommage qui oblige à le fermer pour réparations et à déplacer ses activités sur un autre site

Notre **garantie dommages immatériels** indemnise le propriétaire du préjudice financier consécutif.

Une réfection de toiture entraîne des infiltrations qui endommagent un mur porteur

Vous êtes couvert par notre **garantie dommages aux existants** qui s'applique, pendant dix ans à compter de la réception, aux dommages matériels subis par les parties anciennes existant avant l'ouverture du chantier.

Vous intervenez sur un chantier en qualité de sous-traitant

Nous vous garantissons dans les mêmes conditions, comme si vous étiez l'entrepreneur titulaire du marché.

## Le Plus Aréas

La garantie du génie civil pour les travaux occasionnels est incluse automatiquement.



Une démarche fondée sur l'écoute  
et le savoir-faire

## Un examen approfondi de vos besoins

Pour bien protéger votre entreprise, nous devons bien la connaître. Notre démarche consiste à vous rencontrer avec l'aide de nos équipes d'experts en risque d'entreprise.

## Un interlocuteur unique... entouré d'une équipe de spécialistes de la construction

Votre agent général Aréas est votre partenaire. Professionnel expérimenté de l'assurance d'entreprise, il vous apporte son conseil. Il vous connaît, vous le connaissez, c'est là le gage d'une relation directe, efficace... et conviviale.

## A vos côtés en cas de sinistre

En plus de votre agent général, des équipes d'experts et de professionnels du risque construction sont à votre disposition pour intervenir à tout moment.

## Une gamme complète adaptée à tous vos besoins

Pour optimiser votre protection, Aréas va plus loin et vous propose en complément de votre Multirisque Construction :

- Multirisque Incendie
- Bris de machine
- Marchandises transportées
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Santé, Prévoyance et Retraite à fiscalité Madelin

**Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre Agent Aréas.**



## Pourquoi souscrire un contrat Multirisque Construction ?



### Un contexte législatif contraignant

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Spinetta (votée le 04/01/1978), le secteur du bâtiment est très encadré sur le plan législatif. Cette loi a institué une présomption de responsabilité décennale pesant sur tous les constructeurs, comme vous. La simple constatation d'un désordre sur un ouvrage affectant la solidité du bâtiment ou le rendant impropre à sa destination (non-conformité des fondations, mur dégradé...) relève de votre responsabilité, sans que le maître d'ouvrage soit obligé d'apporter la preuve d'une faute. Acquéreur et maître d'œuvre peuvent se retourner contre vous et mettre votre entreprise dans une position délicate.

D'autre part, il est difficile de se dégager d'une telle responsabilité sans la preuve d'une cause étrangère, peu évidente à apporter.

Ainsi, vous devez vous couvrir avec une garantie responsabilité civile décennale afin de faire face à tous ces risques.

### De multiples occasions de dommages

Les causes de dommages susceptibles d'affecter un ouvrage sont nombreuses. Tous les éléments faisant corps avec la viabilité, les fondations, l'ossature, le clos et le couvert de la construction sont susceptibles de subir des malfaçons ou des dégradations. Même lors de travaux d'entretien (réhabilitation lourde d'un immeuble, gros ravalement...) ou d'apports de matériaux nouveaux (reprise de toiture...), la responsabilité de votre entreprise est mise en jeu. Mieux vaut avoir pris vos dispositions avant.

### Des risques qui peuvent mettre en péril la survie de votre entreprise

Si un seul sinistre, de par son amplitude, peut mettre en péril votre entreprise, l'accumulation de problèmes imprévus peut également en grever fortement la trésorerie.

Le danger est trop important et trop fréquent pour l'ignorer.



## Un spécialiste de l'assurance en entreprise à vos côtés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été **fondée en 1825**. Aujourd'hui représenté en France par le 7ème réseau d'agents généraux, Aréas rassemble **plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs** attachés à promouvoir une **relation de confiance avec ses sociétaires**.

Près de **500 agences**, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle, représentée notamment par les petites et moyennes entreprises, et les artisans.

Aréas a pour mission d'apporter une **réponse globale** aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle que personnelle. Une **large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque entreprise** a été conçue dans cet esprit.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - Fax : 01 40 17 66 98 ou 99  
[www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des assurances